

S2RENR GUYANE

REPOSE ET CONTRIBUTION VOLTALIA – 04 AVRIL 2019

Destinataire : EDF Guyane

Copie : SGAR, DEAL, CTG, ADEME

Suite à la présentation faite le 12 mars 2019 dans les locaux d'EDF Guyane, vous nous avez fait parvenir un support de présentation ainsi que le projet de S2RENR.

Nous vous adressons par la présente note nos remarques sur le scénario et les hypothèses prises pour le raccordement des projets ENR sur le réseau littoral guyanais.

Tout d'abord, les études électriques ont été menées sur la base des volumes d'ENR de la PPE de Guyane à 2023 ainsi qu'une consultation des producteurs effectuée en janvier 2018, en retirant les projets déjà réalisés et soustrayant les volumes en file d'attente de raccordement au 01/10/2018. Il serait important de préciser que cette file d'attente aura évolué jusqu'à l'entrée en vigueur du S2RENR, et qu'un nouveau « cut-off » de la file d'attente devra être effectué.

Quid de la reprise des études sur cette nouvelle base ?

Cela peut en effet devenir problématique en ce que le schéma présenté pourrait devenir caduque en cas de modifications substantielles. Il y a que deux chantiers majeurs envisagés (création d'un poste à Petit Saut et renforcement du poste d'Organabo). Les études sont initiées pour le plus grand chantier, portant sur 95% du coût global et le plafond de la quote-part fixé par la LTECV est déjà dépassé.

S'agissant du poste de Petit Saut, vous proposez la création d'un poste source qui serait raccordé sur les lignes HTB existantes servant aujourd'hui à la livraison de la production du barrage hydroélectrique. Lignes dont vous nous aviez d'ailleurs indiqué qu'elles étaient saturées par vos opérations liées au barrage. Vous avez dimensionné ce poste sur la base d'une centrale biomasse de 10 MW et 3 parcs solaires flottants de 5 MW. Ce qui fait une puissance installée de 25 MW. Vous nous avez expliqué n'avoir que des transformateurs supérieurs ou égaux à 20 MVA pour justifier l'installation d'un poste source de 40 MVA. Ce dimensionnement nous semble injustifié vu notamment l'incertitude liée la mise en œuvre des projets solaires flottants qui sont soumis aux Appels d'Offres solaire CRE ZNI, dont le volume serait seulement de 5 MW par an, sans famille d'AO dédiée au solaire flottant.

A quoi vont servir les plus de 15 MVA restant sur le poste ?

Outre le dimensionnement qui pose question, nous nous interrogeons sur le choix que vous avez fait de créer un Poste Intérieur Modulaire dit « PIM », qui renchérit considérablement les coûts de construction. Nous souhaiterions obtenir d'une justification plus précise de cette enveloppe, car nous disposons d'un chiffrage pour un poste source de 25 MVA à 3,6 M€ (poste ouvert conventionnel). Le coût annoncé pour votre poste PIM à 9,5 M€ implique une quote-part très pénalisante (la plus chère de France) et vient de facto grever la compétitivité des projets ENR du territoire.

De plus, vous justifiez ce choix technique par la nécessité de protéger les installations des émanations de H₂S, de l'humidité et des intrusions d'animaux. Or, si le poste est correctement positionné (à plus d'un kilomètre du seuil oxygénant en aval du barrage) il ne semble pas qu'il y ait de problèmes liés au H₂S. Pour les intrusions d'animaux, la solution PIM ne peut être un argument (cf. l'avarie réseau de mai 2016 suite à l'intrusion d'un iguane dans le poste PIM d'évacuation du barrage). S'agissant de l'humidité, tous les autres postes sources de Guyane (ouverts) fonctionnent parfaitement lorsque les installations sont sous tension.

Concernant le calendrier des travaux de ce poste, vous indiquez qu'ils seront initiés dès que la puissance cumulée des projets au stade de la convention de raccordement atteindra 20% de la capacité réservée dudit poste. Au surplus, si l'on ne considère par le projet biomasse, l'incertitude liée à l'avènement des projets solaires pose question quant à l'opportunité et l'équité de la création du poste source de Petit Saut, au regard des autres projets solaires PV sur le territoire.

Pour notre projet biomasse de Petit Saut, nous comptons mettre en service et injecter les premiers électrons avant la fin 2022. EDF SEI nous a pour ce projet d'ores et déjà proposé une solution de raccordement « bord de route » jusqu'à Etoile, solution qui nous satisfait pour notamment sa clarté technique et son calendrier de réalisation qui est maîtrisable. Compte tenu des délais observés historiquement sur les travaux HTB et travaux similaires en Guyane, nous n'arrivons pas à comprendre comment un tel ouvrage pourrait être opérationnel avant 2024.

Dès lors, votre proposition de S2RENR vient malheureusement pénaliser directement l'avènement du projet biomasse le plus dimensionnant de Guyane, alors même que cette filière est plébiscitée par le territoire (cf. PPE de Guyane, Contrat de Transition Ecologique, Plan Régional Forêt Bois, Schéma Régional Biomasse...).

S'agissant du poste d'Organabo, les travaux présentés sont relativement modestes alors même que les besoins d'énergie sont très conséquents dans l'Ouest (cf besoin exprimé dans la PPE de 20 MW de puissance garantie). Dès lors, pourquoi n'a-t-il pas été envisagé un bouclage HTB jusqu'à Saint-Laurent du Maroni, via le bourg de Mana avec un poste source associé à proximité du bourg? Il y a un fort gisement d'ENR dans cette zone et la capacité d'accueil n'est que de 1 MVA à proximité.

En conclusion, nous ne sommes pas convaincus par le projet de S2RENR présenté car :

- **Les études devront être reprises en considérant l'actualisation de l'état de la file d'attente de raccordement des projets, créant ainsi une incertitude sur les délais de mise en œuvre du S2RENR ;**
- **Les choix technico-économiques questionnables de ce schéma viennent dégrader la compétitivité de tous les projets ENR à venir sur le territoire ;**
- **Les délais de mise en œuvre des travaux ne sont pas compatibles avec l'avènement des projets ;**
- **Les modalités de révisions de ce S2RENER ne sont pas définies et mériteraient de l'être avant son adoption afin de créer un cadre clair et apporter de la sérénité aux porteurs de projets.**

Au regard des très importants coûts en jeu ainsi que des contraintes pesant sur les projets, nous appelons à davantage de concertation avec les producteurs pour améliorer le raccordement de leurs projets ainsi que l'affectation de fonds publics pour la mise en œuvre d'un S2RENR optimisé.

* *
*